



Collège LES CAPUCINS

Route de Voisenon - 77000 MELUN

Tél : 01 60 68 69 30 - Fax : 01 64 52 85 45

Ce.0770033t@ac-creteil.fr

ANNEE SCOLAIRE 2017-2018

Compte-rendu du Conseil d'Administration du 26 septembre 2017

Membres présents : 14 (cf. pièce jointe)

Membres excusés : Mme Beaulnes-Sereni, représentante du Département ;
Mme Meterfi – Mme Anani - M. Rodriguez - M. Gallego

Le quorum étant atteint, 14 membres présents, la séance est ouverte à 17h55.

Monsieur le Principal remercie les administrateurs présents, attendu que le premier CA est toujours délicat en termes de quorum.

Secrétariat de séance : M. LECAUDÉ est désigné secrétaire de séance.

1. Ordre du jour :

- 1 Approbation de l'ordre du jour.
- 2 Approbation du compte rendu du CA du 26/06/2017.
- 3 Résultats aux examens 2016/2017.
- 4 Effectifs rentrée 2017.
- 5 Adoption du projet d'établissement et du contrat d'objectifs 2016/2020.
- 6 Information relative aux périodes de fermeture de l'établissement durant les petites vacances scolaires.
- 7 Participation de l'établissement au dispositif « école ouverte » pour l'année 2018.
- 8 Adoption du programme de l'association sportive.
- 9 Avis du conseil d'administration sur la création de sections sportives au sein de l'établissement à la rentrée scolaire 2018.
- 10 Autorisation du conseil d'administration au chef d'établissement pour la passation de conventions : SMITOM, RELAIS COLLEGIENS LYCÉENS, DSDEN77
- 11 Information du conseil d'administration concernant les décisions budgétaires modificatives prises par le chef d'établissement.
- 12 Questions diverses.

Deux points sont ajoutés à l'ordre du jour :

- Autorisation du Conseil d'administration au Chef d'établissement pour signature d'une convention avec l'Association de Prévention de l'Agglomération Melunaise (APAM)
- Autorisation d'effectuer un prélèvement sur le fond de réserves

Il est proposé que les affaires financières soient traitées en premier.

Information sur les DBM et le prélèvement sur les fonds de réserve : les administrateurs sont informés des décisions budgétaires modificatives prises par le chef d'établissement et sur un prélèvement sur les fonds de réserve.

Mme la gestionnaire présente la situation :

- Véolia, le fournisseur d'eau de l'établissement, a présenté une facture importante et imprévue suite à une fuite d'eau conséquente lors des vacances, due à une rupture de canalisation. Le Conseil départemental a effectué les travaux nécessaires. Véolia a effectué une remise en raison de l'imprévisibilité de la fuite. Néanmoins, la facture s'élève à 4500€. Par sécurité, il est proposé d'effectuer un prélèvement de 5 000€.
- Par ailleurs, des postes budgétaires qui ont été sous-évalués en novembre 2016 lors de la préparation budgétaire doivent être abondés pour clôturer l'année civile :
 - 1 000€ de fournitures administratives,
 - 3 000€ en télécommunications,
 - 2 000€ en reproduction et photocopies.

Le Président du Conseil d'administration précise que, à la différence du prélèvement de juin qui relevait de l'investissement, ce prélèvement relève du fonctionnement.

Question d'un représentant des personnels d'enseignement :

Est-ce que les sous-évaluations sont conséquentes ? Quelles en sont les raisons : optimisme et/ou surconsommation ?

Le président du Conseil d'administration indique que les sous-évaluations peuvent être assez conséquentes. En termes de copies par exemple, il faudra mener une réflexion sur l'équipement global. Un suréquipement entraîne des surcoûts. La partie consommation est intéressante mais la partie abonnement est conséquente. En l'état, le contrat du principal photocopieur est de six ans et ne peut être modifié avant juin 2021. Tous les autres contrats arrivant à échéance seront étudiés.

La gestionnaire indique également que la dématérialisation qui s'accélère impacte *in fine* l'établissement qui a à supporter la charge d'impression.

Le président du Conseil d'administration précise par ailleurs qu'il est parfois difficile d'évaluer certains postes budgétaires. Le Conseil départemental peut effectivement prendre en charge, au cas par cas, tout ou partie, de certaines dépenses de l'établissement.

Par ailleurs, la gestionnaire demande l'autorisation de créer le service OPC afin d'inscrire l'immobilisation d'un achat mobilier dépassant 800€ HT (meuble du CDI).

Le Conseil d'Administration approuve le prélèvement et la création du service OPC (14 votants – unanimité).

Départ Mme PILLAVOINE à 18h15

2. Approbation du compte rendu du CA du 26 06/2017.

Le compte rendu du CA du 26 /06/2017 est approuvé à l'unanimité.

3. Information sur les résultats aux examens de l'année scolaire 2016-2017 (DNB, CFG, DELF A2) :

le président du conseil d'administration informe les administrateurs de la progression des résultats d'admission et des mentions au DNB 2017 du collège Les Capucins.

En comparaison, le collège progresse plus que les autres territoires. Le taux de mention est doublé.

Le CFG reste fragile avec 50% de réussite.

Le DELF A2 est obtenu à 84.6%.

L'objectif des années à venir sera de maintenir cette évolution en se rapprochant des taux de réussite académique, et de mieux accompagner les élèves qui présentent la série professionnelle et le CFG.

Question d'un représentant des personnels d'enseignement :

Qu'en est-il de l'organisation par le SIEC ?

Le président du Conseil d'administration informe qu'effectivement le Service Interacadémique des Examens et Concours va prendre en charge l'organisation des examens. L'académie de Créteil était la dernière à organiser le DNB via l'Inspection académique. La Direction sera attentive aux problèmes et difficultés rencontrés.

Arrivée M. MAKJOWSKI à 18h22

Départ Mme DELANNAY à 18h23

4. Effectifs de rentrée : M. le Principal communique aux administrateurs les effectifs de la rentrée 2017.

6ème : 75 élèves et 4 UPE2A

5ème : 85 élèves et 1 UPE2A

4ème : 78 élèves et 2 UPE2A

3ème : 88 élèves et 1 UPE2A

Soit un total de 334 élèves.

De nouveau, de nombreux élèves ne sont pas inscrits en raison des dérogations vers d'autres établissements. Il conviendra de travailler sur l'attractivité de l'établissement.

5. Adoption du projet d'établissement et du contrat d'objectifs 2016/2020.

Le Président du Conseil d'administration présente aux administrateurs le projet d'établissement du collège Les Capucins pour la période 2016-2020 : « Apprendre, comprendre et mieux vivre ensemble au sein d'un établissement attractif. » (Cf. PJ)

Un des objectifs est de réussir et de réduire à moins de 10 points le taux de réussite des établissements hors EP et réduire l'écart avec les autres établissements EP.

Un des autres objectifs est la réussite post 3^{ème}.

L'attractivité du collège doit être développée afin de limiter les dérogations et faire que les élèves restent voire viennent dans l'établissement.

Le président du Conseil d'administration présente le contrat d'objectifs qui est adossé au projet d'établissement. Le contrat d'objectifs indique 3 axes stratégiques majeurs et les indicateurs de réussite. (Cf. PJ)

Approbation du projet d'établissement et du contrat d'objectifs à l'unanimité (13 votants).

6. Information relative aux périodes de fermeture de l'établissement durant les petites vacances scolaires

M. le Principal informe le Conseil d'Administration des périodes de fermeture au public de l'établissement durant les petites vacances scolaires et des mesures mises en œuvre pour sécuriser les locaux durant ces périodes.

Approbation des périodes de fermeture à l'unanimité (13 votants).

7. Participation de l'établissement au dispositif de « l'école ouverte »

Les membres du conseil d'administration sont informés des dates de fonctionnement de l'école ouverte.

Le président du Conseil d'administration précise qu'un projet est en cours d'élaboration pour les congés de printemps, en collaboration avec le service jeunesse de la ville de Melun. L'idée est de délocaliser sur 3 jours l'école ouverte sur un site proche de Melun avec activités de révision le matin et des activités de pleine nature l'après-midi.

Le nombre de places serait de 18.

Des professeurs encadreraient le matin et des animateurs de la ville les activités de l'après-midi ainsi que la vie quotidienne.

Question de représentant des personnels d'enseignement :

Comment seront choisis les élèves ? Quels seront les critères ?

Le président du conseil d'administration et Mme Larderet (CPE) indiquent que ce point est à l'étude mais qu'il ne s'agirait pas uniquement des « bons élèves ». Un des critères serait le comportement.

Cette activité, où les élèves seraient fortement encadrés, doit permettre à des élèves disposant d'un certain potentiel, mais dont les conditions de travail à leur domicile sont difficiles, de se consacrer de manière approfondie à leur activité scolaire.

Un représentant des personnels d'enseignement suggère que cela pourrait être proposé aux élèves qui s'investissent dans l'établissement : chorale, association sportive, CVC, radio et/ou télé capucins, etc.

Par ailleurs, « les cadets et cadettes de la sécurité civile » seront de nouveau organisés le mercredi après-midi.

Le président du conseil d'administration communique les dates du dispositif de l'École ouverte :

L'atelier des « cadets et cadettes de la sécurité civile » serait pris en charge par le dispositif Ecole ouverte suivant le calendrier : les mercredis après-midi durant la période scolaire de 13h00 à 15h00, les 10/01, 17/01, 24/01, 31/01, 07/02, 14/02, 07/03, 14/03, 21/03, 28/03, 04/04, 11/04, 02/05, 09/05, 16/05, 23/05, 30/05, 06/06, 13/06, 26/09, 03/10 ; 10/10, 17/10, 07/11, 14/11, 21/11, 28/11, 05/12, 12/12, 19/12
Cet atelier représente 30 interventions de 2h soit l'équivalent de 10 jours d'activité)

Vacances d'hiver : 2 jours, les 19 et 20 février 2018

Vacances de printemps : 5 jours, les 16, 17, 18, 19 et 20 avril 2018

Vacances d'été : 10 jours,

Juillet : les 7 (sortie famille), 9, 10, 11, 12 et 13 juillet 2018

Août : les 27, 28, 29 et 30 août 2018

Vacances de la Toussaint : 2 jours, les 22 et 23 octobre 2018

Soit l'équivalent de 29 journées d'activité.

Approbation du calendrier et des activités de l'Ecole ouverte à l'unanimité (13 votants).

8. Adoption du programme de l'association sportive :

Le Président du Conseil d'administration fait lecture du programme de l'association sportive. Une convention a été passée avec un club de volley permettant l'intervention d'un éducateur sportif du club en complément des interventions de la professeure d'EPS.

9. Avis du conseil d'administration sur la création de sections sportives au sein de l'établissement à la rentrée scolaire 2018.

Le président du conseil d'administration présente le projet de création de deux sections sportives (volley et athlétisme) au sein de l'établissement. Il est fait lecture du projet et des attentes de ce projet. Une montée en puissance se ferait sur 2 ans, 2 niveaux par an – 10 élèves par niveau et par section.

Le Conseil d'administration est consulté pour avis sur ce projet et approuve à l'unanimité le projet de création des deux sections sportives (13 votants).

10. Autorisation du conseil d'administration au chef d'établissement pour la passation de conventions : SMITOM, RELAIS COLLEGIENS LYCÉENS, DSDEN77

Mme TROADEC présente la convention avec le SMITOM-Lombric afin de réduire le coût du ramassage des déchets.

Le Président du Conseil d'administration présente les conventions :

- avec la DSDEN 77 relative au portage des actions développées par les établissements du premier degré dans le cadre de la politique de la ville
- avec la FSEF pour la prise en charge d'élèves en difficulté.

Le Conseil d'Administration autorise la signature des trois conventions à l'unanimité (13 votants)

12. Questions diverses.

- a) Le Président du Conseil d'administration informe les administrateurs des crédits et ressources nouvelles pour des projets et activités pédagogiques et culturelles.

Les subventions liées au PE77 (Eloquence : 800 €, Quartier Montaigu : 800 €, Slam : 800€, JT Capucins : 380 €, Recyclons : 700€) ont été notifiées le 18 septembre.

- b) Le Président du Conseil d'administration présente la convention qui lie l'établissement et l'APAM. Il informe par ailleurs que prochainement, un adulte relais sera mis à disposition par l'APAM et présent sur l'établissement. La vocation est d'effectuer de la médiation orientée famille.

Le poste est financé par l'État et la ville de Melun.

La personne est recrutée par l'APAM mais après définition de la fiche de poste par Mme Larderet et avis du Chef d'établissement. C'est un outil de plus pour aller vers les familles et les accompagner dans leurs démarches (exemples des demandes de bourses, Cantinéo, aide à la recherche de stages, animation espace parents ...).

Le président du conseil d'administration donne des informations sur les dates des prochains conseils d'administration (le mardi 7 novembre 2017 et le lundi 27 novembre 2017)

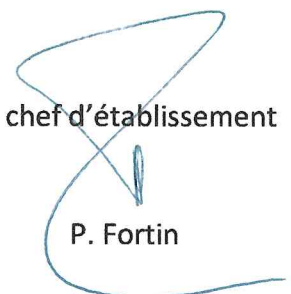
19h15 : L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil d'Administration est clos.

Le secrétaire



M. Lecaude

Le chef d'établissement



P. Fortin



Route de Voisenon
77000 MELUN



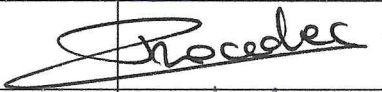
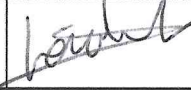
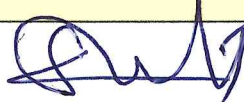
☎ : 01.60.68.69.30

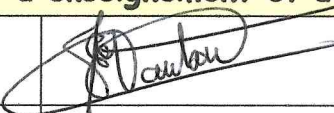
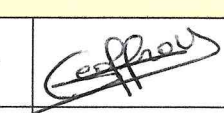



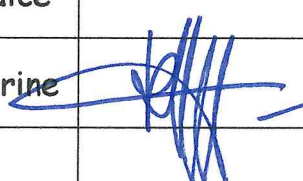
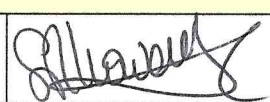

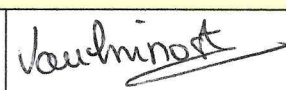

☎ : 01.64.52.85.45

ANNEE SCOLAIRE 2017-2018

Réunion du Conseil d'Administration du 26 septembre 2017

LISTE D'EMARGEMENT

Nom des membres du CA	Titulaires	Suppléants	
	Signature	Nom	Signature
Membres de droit :			
M. FORTIN Pascal		Pas de suppléants	
M. LECAUDE Rémi			
Mme TROADEC Annette			
Mme LARDERET Anaïs			
Représentant de la Collectivité de Rattachement			
Mme BEAULNES-SERENI Nathalie		M ^r PRATOLA	
Mme BARGE-POUY Anne-Valérie			
Représentants communaux			
M. RODRIGUEZ Jean-Pierre			
Mme. ASTRUC Patricia			
Personnalités qualifiées			
		Pas de suppléants	

Nom des membres du CA	Titulaires	Suppléants	
	Signature	Nom	Signature
Représentants des personnels d'enseignement et d'éducation			
M. DAUBARD Eric		Mme GEOFFROY Audrey	
Mme DEBATTY Oriane		M. LAUMUNO Cédric	
M. MARTIN Cyril		Mme MEILLAND Candice	
Mme TEYSSIER Christine		Mme HERRERO Katherine	
Mme AUPY-BIAMONTI Brigitte			
M. GALLEGO David			
Représentant des personnels ATOS			
Mme PILLAVOINE Sylvie		Mme AMIMER Djamilia	
Mme DELANNAY Marie-France		M. MONTAGU Mickaël	
Représentants des parents d'élèves			
Mme VOULMINOST Sandra		Mme BADER Fatiha	
Mme OUADDAH Souheila		Mme TANDU Eve	
Mme METERFI Samira		Mme STURM Sabrina	
Mme ANANI Fatima		M. BRAHIM Hadj	
Mme DACALOR Catherine		Mme MAZOUNI Samia	
M. MAJKOWSKI Vincent		Mme KAMARA Fatoumata	

Nom des membres du CA	Titulaires	Suppléants	
	Signature	Nom	Signature
Représentants des élèves			
Mme BRIERE Laura		Mme KADI Amèle	
M. KIZILBOGA Mohammed		M. GOMA SOUMBOU Perrel	
Invités			



ministère
éducation
nationale



Académie de CRÉTEIL

Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de Seine-et-Marne

Collège Les Capucins

Route de Voisenon

77000 MELUN

Tél : 01 60 68 69 30 - Fax : 01 64 52 85 45



PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2017-2020

Présentation du collège Les Capucins

Situé au nord de la ville de Melun, le collège des Capucins accueille principalement la population issue du quartier de Montaigu, partie intégrante des Hauts-de-Melun, espace urbanisé au cours des années 60, sans projet global et cohérent, avec pour principal objectif de loger le plus de personnes possible en un temps record.

Pour faire face aux dysfonctionnements constatés, la municipalité et ses partenaires se sont, depuis les années 80, engagés dans les dispositifs successifs relevant de la politique de la ville afin d'améliorer l'image des quartiers nord et la qualité de vie des habitants en favorisant la réhabilitation de nombreux logements, la construction d'équipements publics, la relance de l'activité économique locale, la gestion urbaine de proximité et le soutien et l'accompagnement des familles en grande difficulté. Malgré ces efforts soutenus, la récente réforme de la géographie prioritaire de la politique de la ville a confirmé que le quartier de Montaigu constituait toujours un secteur fragile au regard des tendances constatées au sein de l'agglomération de Melun-Val de Seine, les habitants cumulant de façon prégnante des problématiques de fragilités familiales, de précarité, d'insertion et de sécurité.

En complément des actions urbaines et d'accompagnement social qui seront développées au sein des nouveaux dispositifs de la politique de la ville et afin d'améliorer la mixité sociale du nord de la commune, la municipalité prévoit, à l'horizon 2020, à proximité de l'établissement scolaire, la naissance d'un écoquartier de 2500 logements individuels et collectifs dont une des vocations sera d'assurer une transition douce entre « l'urbanisme monolithique » des années 60 et le monde rural des villages du nord de l'agglomération melunaise dont une partie de la population relève du secteur du collège des Capucins.

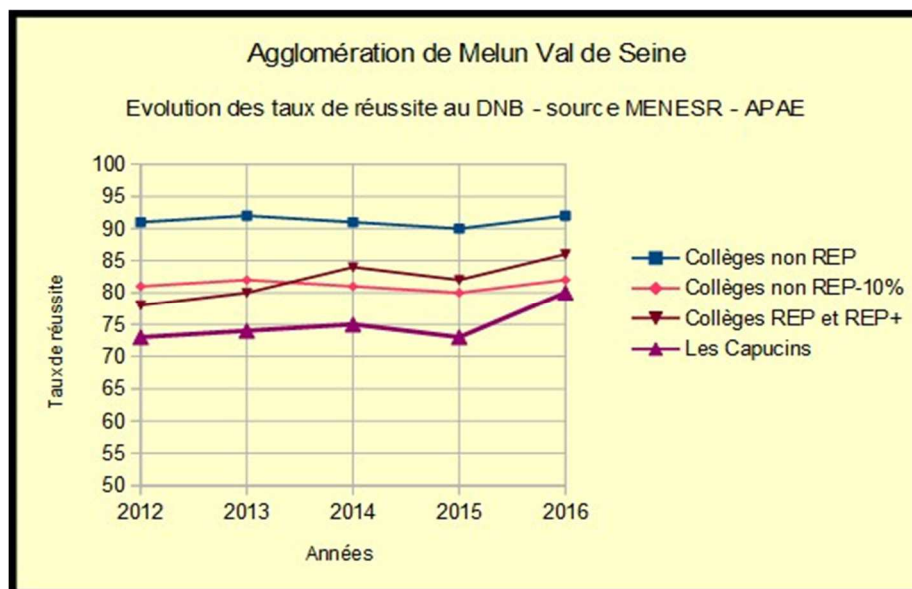
Le collège des Capucins scolarise 360 élèves qui constituent une population scolaire en manque de repères, régulièrement traversée par des phénomènes de rejet de l'autorité et de violences, concentrant des difficultés socio-économiques importantes, près de la moitié des élèves étant titulaires d'une bourse de collège. Cette situation sociale a justifié l'inscription de l'établissement au sein des dispositifs successifs relevant de l'éducation prioritaire (ZEP, RAR, ECLAIR) et depuis septembre 2014, l'établissement fait partie du réseau « REP + Capucins » qui associe le collège, deux écoles élémentaires et trois écoles maternelles. L'image de l'établissement scolaire est peu attractive. Une partie des familles relevant de son secteur de recrutement lui préfère les établissements privés de l'agglomération melunaise, les collèges publics du centre-ville ou disposant de dispositifs sélectifs.

Répartis au sein de divisions comprenant notamment une unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A), les collégiens sont encadrés par une équipe pédagogique et éducative équilibrée, dynamique, attachée à la réussite des élèves et porteuse de nombreux projets, notamment dans le domaine de l'éducation aux médias.

Les principaux indicateurs de réussite et de vie scolaire de l'établissement

Quels résultats obtiennent nos élèves ?

Les résultats de l'établissement scolaire progressent régulièrement tout en restant cependant inférieurs de plus de 10% aux résultats des élèves de l'agglomération non scolarisés en établissement prioritaire.



Où vont nos élèves après le collège ?

Les élèves et leurs familles choisissent majoritairement une orientation vers la voie générale et technologique.

Public + Privé		2012	2013	2014	2015	2016
Synthèse des taux de passage post-3ème						
Redoublement	Etab	3,7	0	1,9	3,1	3,2
	Dépt	3,7	2,9	3,1	3,0	1,8
	Acad	3,7	3,1	3,3	3,1	2,1
	France	3,9	3,4	3,4	3,0	2,1
2nde GT	Etab	59,8	59,4	65,4	60,8	64,2
	Dépt	64,4	66,4	67,0	67,5	69,1
	Acad	63,7	65,9	66,4	67,4	68,6
	France	60,3	62,2	63,0	64,3	65,6
2nde PRO	Etab	25,6	36,2	28,8	27,8	27,4
	Dépt	20,5	20,0	19,9	19,6	20,2
	Acad	23,1	22,3	22,2	21,6	21,6
	France	20,1	20,1	20,0	19,4	19,4
CAP	Etab	9,8	4,3	2,9	5,2	4,2
	Dépt	3,2	3,3	3,3	3,1	2,9
	Acad	3,0	3,0	3,0	2,9	3,0
	France	4,2	4,1	4,0	3,8	3,7

Que deviennent nos élèves à l'issue de leur seconde ?

La seconde générale et technologique, priorisée par les élèves, constitue de fait un réel nouveau palier d'orientation. Seuls un tiers environ des élèves issus de l'établissement prolongent leur formation en 1^{ère} générale, cette poursuite de formation étant choisie par 60% des élèves de l'académie.

Public + Privé		2012	2013	2014	2015	2016
Devenir des élèves de 3ème en fin de 2nde GT						
1E SCIENTIFIQUE	Etab	15,9	18,8	12,2	15,2	15,5
	Acad	31,4	32,6	32,6	32,5	33,4
	France	35,1	35,4	35,8	35,4	36,0
1E LITTERAIRE	Etab	6,8	4,2	7,3	13,6	6,9
	Acad	9,0	8,9	9,3	9,1	8,6
	France	9,4	9,6	9,6	9,8	9,3
1E ECONOMIQUE ETSOCIALE	Etab	11,4	6,3	9,8	10,6	13,8
	Acad	18,6	19,0	19,1	20,4	21,4
	France	19,7	19,5	19,9	21,0	21,5
1E ST2S ou STG ou BT Services	Etab	29,5	20,8	22,0	24,2	32,8
	Acad	15,5	16,2	15,6	15,5	17,9
	France	13,3	13,8	13,7	13,4	14,6
1E STL ou STI2D ou STD2A ou BT Production	Etab	0,0	4,2	12,2	4,5	6,9
	Acad	5,9	5,7	5,8	6,0	6,6
	France	6,5	6,8	6,9	7,2	7,8
1E BTN SPECIFIQUE	Etab	2,3	0,0	0,0	0,0	3,4
	Acad	0,4	0,4	0,4	0,3	0,3
	France	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
2nde PRO	Etab	0,0	2,1	0,0	0,0	0,0
	Acad	0,7	0,6	0,5	0,5	0,4
	France	1,8	1,8	1,6	1,4	1,3
CAP	Etab	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Acad	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1
	France	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
1E PRO	Etab	20,5	25,0	22,0	15,2	8,6
	Acad	2,6	2,9	3,3	3,4	3,0
	France	0,9	1,2	1,4	1,5	1,6
REDOUBLEMENT	Etab	9,1	12,5	12,2	10,6	8,6
	Acad	12,9	11,1	10,9	9,8	5,2
	France	9,5	8,4	7,9	7,1	4,4
AUTRES SITUATIONS	Etab	4,5	6,3	2,4	6,1	3,4
	Acad	2,9	2,5	2,5	2,5	3,2
	France	3,0	2,8	2,8	2,7	2,9
TOTAL	Etab	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Acad	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	France	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Concernant le devenir des élèves à l'issue de la seconde professionnelle et de la première année de CAP, l'évolution des taux de passage vers la 1ère Pro, de redoublement, et des « autres situations » évoluent irrégulièrement, justifiant ainsi la mise en œuvre assidue d'actions de prévention du décrochage scolaire.

Public + Privé						
Devenir des élèves de 3ème en fin de 2nde Pro		2012	2013	2014	2015	2016
TER BEP	Etab	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Acad	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	France	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
1E PRO	Etab	83,3	57,1	80,0	86,2	96,2
	Acad	80,4	81,1	80,9	82,3	84,7
	France	83,6	82,7	82,7	83,1	83,9
2ème année de CAP	Etab	0,0	4,8	0,0	0,0	0,0
	Acad	0,4	0,6	0,5	0,6	0,6
	France	0,7	0,8	0,9	0,9	0,8
REDOUBLEMENT	Etab	4,2	14,3	12,0	0,0	0,0
	Acad	5,2	5,1	4,2	4,0	3,1
	France	4,7	4,3	4,3	4,1	3,5
AUTRES SITUATIONS	Etab	12,5	23,8	8,0	13,8	3,8
	Acad	13,9	13,2	14,4	13,2	11,6
	France	11,1	12,2	12,1	12,0	11,8
TOTAL	Etab	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Acad	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	France	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Public + Privé						
Devenir des élèves de 3ème en fin de 1ère année de CAP		2012	2013	2014	2015	2016
2ème année de CAP	Etab	66,7	71,4	33,3	66,7	80,0
	Acad	70,7	71,3	68,5	72,0	70,4
	France	77,0	74,0	73,5	74,3	73,3
REDOUBLEMENT	Etab	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Acad	2,8	3,1	4,8	4,5	3,8
	France	3,1	3,0	3,5	3,1	3,1
AUTRES SITUATIONS	Etab	33,3	28,6	66,7	33,3	20,0
	Acad	26,4	25,6	26,7	23,6	25,8
	France	19,9	23,0	23,0	22,6	23,6
TOTAL	Etab	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Acad	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	France	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Les indicateurs de vie scolaire

Taux d'absence			
	2016-2017	2015-2016	2015-2016
	Collège Les Capucins	Collège Les Capucins	Collège FRANCE
Septembre	3	5,2	3
Octobre	2,4	2,1	3,8
Novembre	2,8	3,8	4,3
Décembre	4,7	2,5	5,7
Janvier	3,4	4,7	5,7
Février	5,4	3,3	6,5
Mars	2,9	3,9	5,9
Avril	3,7	2,6	6,8
Mai	3,2	4,0	6,2
Juin	15,2	11,6	-
<i>Sources : établissement, MEN</i>			

Signalements absentéisme – DSDEN 77		
	2016-2017	2015-2016
Signalements	12	17
Élèves concernés	8	13
<i>Source : établissement</i>		

Gestion des incidents en milieu scolaire			
	2016-2017	2015-2016	2014-2015
Retenue	659	991	1345
Exclusion de cours	424	468	313
Avertissement	31	11	9
Blâme	-	-	-
Mesure de responsabilisation	5	3	-
Exclusion temporaire de la classe (exclusion interne)	90	65	88
Exclusion temporaire de l'établissement (exclusion externe)	56	98	205
Exclusion définitive de l'établissement	6	8	7
<i>Source : établissement</i>			

Dans ce contexte, le collège Les Capucins, membre à part entière du réseau d'éducation prioritaire renforcé, se donne pour ambition de faire réussir tous ses élèves en leur garantissant les apprentissages qui servent de base aux différentes voies de formation ultérieures tout en développant des projets interdisciplinaires qui donnent du sens à ces apprentissages.

Les personnels de l'établissement, par leur exigence, leur disponibilité, leur créativité et leur engagement professionnels construisent un environnement calme et structuré, porteur de repères, et offrent des activités scolaires et extra-scolaires attractives, originales et pertinentes qui permettront aux élèves de se concentrer sereinement sur leur travail et de s'épanouir en profitant de tout ce que l'établissement pourra leur apporter.

Enfin, la réussite de nos élèves, peu familiers avec les codes de l'École, ne pourra aboutir que si chacun s'investit pour entretenir leur motivation en développant notamment une évaluation positive et formative qui seule permet de progresser mais aussi en explicitant les objectifs et les démarches et en éduquant à la culture scolaire.

RÉUSSIR AUX CAPUCINS :
Apprendre, comprendre et mieux vivre
ensemble au sein
d'un établissement attractif.

Améliorer les résultats scolaires de tous les élèves, les aider à construire leur projet de formation.

Donner du sens aux apprentissages.

Agir ensemble pour développer la responsabilité et la participation des élèves et garantir un climat scolaire serein.

Développer l'attractivité du collège, promouvoir une image positive de l'établissement.

RÉUSSIR AUX CAPUCINS :

Apprendre, comprendre et mieux vivre ensemble au sein d'un établissement attractif.

Améliorer les résultats scolaires de tous les élèves, les aider à construire leur projet de formation

Objectifs opérationnels	Actions à mettre en œuvre
Développer des pratiques pédagogiques pertinentes.	<ul style="list-style-type: none">- Développer les apprentissages fondamentaux (langage oral et écrit, compétences de base en mathématiques, respect de la charte du collégien) dans toutes les disciplines.- Expliciter les attendus et les démarches d'apprentissages, enseigner et stabiliser les procédures d'apprentissage efficaces.- Mettre en œuvre des pratiques de classe et des dispositifs d'accompagnement afin de prendre en compte l'hétérogénéité des élèves : travaux de groupe, accompagnement personnalisé, co-intervention, tutorat, modules (UPE2A, lecteur précaire, compétences de base en mathématiques...)- Développer les usages du numérique pour favoriser la différenciation et multiplier les interactivités.- Mettre en œuvre des dispositifs d'évaluation qui encouragent les élèves, favorisent le développement des apprentissages et garantissent une bonne estime de soi.- Mettre en œuvre des apprentissages interdisciplinaires réfléchis en termes de compétences.
Organiser les parcours scolaires des élèves au plus près de leurs besoins.	<ul style="list-style-type: none">- Dans le cadre de l'acquisition du socle commun, évaluer régulièrement les compétences des élèves et utiliser des outils d'évaluations diagnostics partagés afin de préciser leurs besoins et leurs représentations.- Mettre en œuvre des Programmes Personnalisés de Réussite Éducative (PPRE) dès que les élèves risquent de ne pas maîtriser de façon satisfaisante les domaines de compétences du socle commun.- Organiser régulièrement des devoirs communs.- Organiser au sein de l'établissement des activités favorisant la réalisation du travail personnel et la préparation des examens : aide aux devoirs, brevets blancs (épreuves écrites et orale) ...- Renforcer les liaisons « école-collège » et « collège-lycée » afin de garantir la continuité éducative. Exploiter les PPRE passerelle.- Mettre en œuvre le groupe de prévention du décrochage scolaire (GPDS) afin de mobiliser les personnels de l'établissement (CPE, assistante sociale, infirmières scolaires, conseillère d'orientation) et toutes les ressources extérieures disponibles (dispositifs relais, PRE, relais collégiens-lycéens...) en faveur de l'engagement scolaire.
Accompagner les élèves dans la construction de leur projet de formation.	<ul style="list-style-type: none">- Mettre en œuvre des activités de découverte des métiers dès la classe de 4°.- Proposer une classe de troisième « Parcours Avenir » autour de la découverte des métiers et des formations.- Développer les activités mises en place autour du stage en entreprise (recherche, préparation et exploitation du stage).- Constituer un réseau d'entreprises et développer un service numérique pour faciliter la recherche des stages.- Organiser en relation avec les parents d'élèves un forum des métiers à l'intention des élèves de 4° et de 3°.- Développer les interventions collectives et individuelles de la conseillère d'orientation, des professeurs, de professionnels et de responsables de formations pour favoriser une meilleure connaissance de soi, des métiers et des formations.- Exploiter les ressources du CDI (Kiosque ONISEP) pour découvrir les métiers et les formations.- Exploiter les ressources du BIJ de Melun, du CIJ de Melun et du CIO de Melun.- Mettre en place des activités régulières avec les lieux de formations (visites, mini-stages, lycées, CFA).- Mettre en place des actions spécifiques en faveur des élèves fragiles se dirigeant vers des formations professionnelles : tutorats « parcours de formation », entretiens d'orientation renforcés, préparation des entretiens PASSPRO, découverte des parcours de formation en lycée professionnel- Renforcer la participation de l'établissement aux cordées de la réussite et aux parcours d'excellence.

RÉUSSIR AUX CAPUCINS :	
Apprendre, comprendre et mieux vivre ensemble au sein d'un établissement attractif.	
Donner du sens aux apprentissages	
Objectifs opérationnels	Actions à mettre en œuvre
Mettre en œuvre les enseignements pratiques interdisciplinaires, développer l'éducation aux médias et à l'information et au développement durable.	<ul style="list-style-type: none"> - Développer un Enseignement Pratique Interdisciplinaire (EPI) pour chaque niveau scolaire. - Développer Cap's News, le journal scolaire des Capucins. - Développer les activités de Radio Capucins et de Télé Capucins. - Mettre en œuvre le Journal Télévisé des Capucins. - Organiser des journées ou semaines spécifiques : semaine de la presse, ... - Mettre en œuvre des actions d'éducation au développement durable en vue d'obtenir le label « Eco-école »
Favoriser l'ouverture culturelle des élèves	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'accès au CDI et développer ses activités. - Poursuivre la mise à disposition de l'établissement d'œuvres d'art dans le cadre des activités de l'artothèque de la médiathèque de Melun - Développer l'accueil au sein de l'établissement scolaire d'artistes (conteur, écrivain, photographe, musicien...) chargés d'animer des ateliers de pratiques artistiques au sein des classes en relation avec des structures ou des événements locaux. - Développer les sorties scolaires à vocation culturelle en exploitant notamment les espaces culturels locaux. - Participer à l'opération « Collège au Cinéma » - Participer à l'opération « La classe, l'œuvre » - Développer les activités motivantes pour les élèves (concours, défis...). - Organiser des journées ou semaines spécifiques : le printemps des poètes, ... - Organiser des activités culturelles dans le cadre de l'accompagnement éducatif et de l'« école ouverte ».
Favoriser l'ouverture internationale des élèves	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer un parcours de formation favorisant la découverte des langues et l'ouverture culturelle et européenne - Favoriser l'organisation de voyages scolaires à l'étranger. - Favoriser l'organisation d'un échange scolaire avec un établissement scolaire allemand. - Organiser des journées ou semaines spécifiques : journée de l'Europe, semaine des langues vivantes, ...

RÉUSSIR AUX CAPUCINS :

Apprendre, comprendre et mieux vivre ensemble au sein d'un établissement attractif.

Agir ensemble pour développer la responsabilité et la participation des élèves et garantir un climat scolaire serein

Objectifs opérationnels	Actions à mettre en œuvre
Développer la responsabilité des élèves	<ul style="list-style-type: none">- Élaborer et mettre à jour collectivement des documents rappelant de façon claire et précise les règles élémentaires de la vie au collège (charte du collégien, règlements divers...)- Mobiliser ces documents pour motiver rappels, punitions et sanctions conformément aux principes généraux du droit lorsque des manquements aux règles sont constatés.- Favoriser l'usage des mesures de responsabilisation, les sanctions internes à l'établissement, les réunions de la commission vie scolaire et de la commission éducative.- Développer les actions du Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté :<ul style="list-style-type: none">- Mettre en place des actions de formation à la citoyenneté : Prévention du harcèlement et des incivilités, ASSR, ASSEC, PSC1, « Gestes qui Sauvent », « cadets de la sécurité civile », « procès reconstitué », usage des transports et de l'Internet...- Organiser des journées ou semaines spécifiques : journée de la laïcité, journée internationale des droits des femmes...- Mettre en place des actions d'éducation à la santé : alimentation, sommeil, sexualité, dépendances, conduites à risques...
Développer la participation et l'engagement des élèves pour construire un meilleur sentiment d'appartenance à l'établissement	<ul style="list-style-type: none">- Mettre en place des formations au rôle de délégués de classe et d'administrateurs de l'établissement.- Accompagner l'action des délégués de classes et des administrateurs élèves de l'établissement.- Développer les médiations entre élèves afin de réguler certaines situations conflictuelles.- Développer les activités des associations de l'établissement : association sportive, foyer socio-éducatif, radio capucins- Mettre en œuvre le conseil de la vie collégienne et développer ses activités.


RÉUSSIR AUX CAPUCINS :

Apprendre, comprendre et mieux vivre ensemble au sein d'un établissement attractif.

Développer l'attractivité du collège, promouvoir une image positive de l'établissement.

Objectifs opérationnels	Actions à mettre en œuvre
Développer l'attractivité du collège	<ul style="list-style-type: none">- Développer des pôles de réussite au sein de l'établissement :<ul style="list-style-type: none">- Le dispositif bilangue allemand-anglais et l'enseignement de langue et de culture européenne.- Le dispositif EST en classe de 6°- Les enseignements de langue et de culture de l'antiquité.- La troisième « parcours avenir »- La classe UPE2A- les sections sportives- Développer les activités de « l'accompagnement éducatif » et de « l'école ouverte »- Développer l'utilisation des ressources numériques allouées à l'établissement : ENT77, D'Col, tablettes, classes mobiles, baladodiffusion...- Développer les activités mises en œuvre dans le cadre des différents parcours éducatifs, du parcours d'excellence et des cordées de la réussite.
Favoriser les échanges avec les familles et les anciens élèves	<ul style="list-style-type: none">- Mettre en place un espace parents et impulser son auto-gestion (café des parents).- Organiser des réunions régulières avec les familles, développer les activités de la « mallette des parents » et mobiliser des traducteurs lorsque cela est nécessaire.- Participer à l'action « Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants »- Créer un club des anciens élèves.- Permettre aux anciens élèves de participer aux activités de l'« école ouverte »
Développer les partenariats	<ul style="list-style-type: none">- Développer les échanges avec les établissements scolaires et de formation de proximité : écoles, collèges, lycées, CFA...- Développer les partenariats avec les structures locales : cinéma « Les variétés », Astrolabe, Espace Saint Jean, Musée de la Gendarmerie, BIJ, associations culturelles, sportives, de médiation et de prévention.- Développer les partenariats avec les autres services publics locaux : commissariat de police (policier référent), services de la commune de Melun et de la Communauté d'Agglomération de Melun Val de Seine.- Développer les partenariats avec le monde économique : accueil des stagiaires, participation à un forum local des formation
Valoriser les activités de l'établissement	<ul style="list-style-type: none">- Exploiter le site internet de l'établissement et les réseaux sociaux.- Organiser des cérémonies de remise de récompenses et de diplômes.- Assurer une diffusion régulière des activités de l'établissement au sein de la presse locale.

CONTRAT D'OBJECTIFS

 <p>académie Créteil</p> <p>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE</p>  <p>REPUBLIQUE FRANÇAISE</p>	<p>Entre :</p> <p>L'académie de Créteil, représentée par madame Béatrice GILLE, rectrice de l'académie, chancelière des universités, et la direction des services départementaux de l'Éducation nationale de Seine-et-Marne, représentée par Madame Patricia GALEAZZI, inspectrice d'académie – directrice académique des services de l'éducation nationale</p> <p>Et</p> <p>le collège LES CAPUCINS de MELUN, représenté par Pascal FORTIN, principal</p>
---	--

Cadre réglementaire

Le contrat d'objectifs est établi en référence à l'article L421-4 du code de l'éducation modifié par la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 - art. 61.

Il se fonde sur le décret n°2005-1145 du 09 septembre 2005 et la circulaire n° 2005-156 du 30 septembre 2005.

Article 1

En conformité avec les objectifs du projet académique et les orientations du projet d'établissement, les responsables de l'établissement s'engagent sur une période de 4 ans à la réalisation prioritaire des objectifs suivants, en mobilisant les ressources humaines, les délégations financières, et les capacités de formation octroyées.

Article 2

L'académie de Créteil s'engage à accompagner la mise en œuvre du contrat, notamment par l'accompagnement des corps d'inspection, par des actions de formation continue organisées par la DAFPEN, par l'aide de missions ou services du rectorat et des directions départementales de l'Éducation nationale. L'établissement sera doté des moyens nécessaires à la mise en œuvre du contrat dans la limite des budgets opérationnels de programme qui lui sont attribués chaque année.

Article 3

Chaque année, l'efficacité des actions mises en œuvre au regard des objectifs opérationnels feront l'objet d'un examen en conseil pédagogique. A la demande du chef d'établissement ou des services académiques, une évaluation à mi-parcours peut être faite et peut donner lieu à un ajustement des objectifs, des cibles ou du plan d'actions. Au terme du contrat, un bilan est réalisé par l'établissement. Il est présenté au conseil pédagogique et au conseil d'administration de l'établissement. Il est adressé au rectorat.

Article 4

Le présent contrat est conclu pour une durée de 4 ans, s'achevant au 30 juin 2020. Il prend effet à compter de sa date de signature. Le cas échéant, il pourra faire l'objet d'un avenant.

Transmis à la collectivité territoriale le : 10/07/2017

Voté au CA le : 26/09/2017

Fait à Créteil le :

L'inspecteur d'académie - directeur académique des
services de l'Éducation nationale

La rectrice de l'académie de Créteil

Le chef d'établissement

Axe stratégique 1 : Améliorer les résultats scolaires de tous les élèves, les aider à construire leur projet de formation

Objectifs opérationnels	Actions à mettre en œuvre	Indicateurs sources (État actuel)
<p>Développer des pratiques pédagogiques pertinentes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Développer les apprentissages fondamentaux (langage oral et écrit, compétences de base en mathématiques, respect de la charte du collégien) dans toutes les disciplines. - Expliciter les attendus et les démarches d'apprentissages, enseigner et stabiliser les procédures d'apprentissage efficaces. - Mettre en œuvre des pratiques de classe et des dispositifs d'accompagnement afin de prendre en compte l'hétérogénéité des élèves : travaux de groupe, accompagnement personnalisé, co-intervention, tutorat, modules (UPE2A, lecteur précaire, compétences de base en mathématiques...) - Développer les usages du numérique pour favoriser la différenciation et multiplier les interactivités. - Mettre en œuvre des dispositifs d'évaluation qui encouragent les élèves, favorisent le développement des apprentissages et garantissent une bonne estime de soi. - Mettre en œuvre des apprentissages interdisciplinaires réfléchis en termes de compétences. 	<p>Taux de maîtrise du socle commun comparé à la catégorie et au département (2016, 93, 88, 90.1, DSDEN77)</p> <p>Taux de réussite au DNB et valeur ajoutée par rapport à l'Académie et par rapport à la France (2015, 73, -6, -7, APAE)</p> <p>Taux de réussite au DNB par rapport aux établissements relevant de l'éducation prioritaire et par rapport aux établissements ne relevant pas de l'éducation prioritaire au sein de la CAMVS (2015, 73, 82, 90, APAE)</p> <p>Taux d'accès de la 6^{ème} vers la 3^{ème} et valeurs ajoutées par rapport à l'Académie et par rapport à la France (2015, 69, -10, -5, APAE)</p> <p>Nombre de PPRE</p> <p>Nombre d'élèves suivis en GPDS</p> <p>Note moyenne aux différentes épreuves du DNB comparée à la catégorie et au département (2016, F-8.3-10.1-10.9, M-5.8-8-9.1, HG-10.9, 10.7, 11.2, HdA-15.1-13.5-13.7, DSDEN77)</p> <p>La note moyenne générale à l'écrit au DNB et valeurs ajoutées par rapport à l'Académie et à la France (2015, 7, -1.6, -2,1, APAE)</p> <p>Taux des admis avec mention (2016, 50, DSDEN77)</p>
<p>Organiser les parcours scolaires des élèves au plus près de leurs besoins.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Dans le cadre de l'acquisition du socle commun, évaluer régulièrement les compétences des élèves et utiliser des outils d'évaluations diagnostics partagés afin de préciser leurs besoins et leurs représentations. - Mettre en œuvre des Programmes Personnalisés de Réussite Éducative (PPRE) dès que les élèves risquent de ne pas maîtriser de façon satisfaisante les domaines de compétences du socle commun. - Organiser régulièrement des devoirs communs. - Organiser au sein de l'établissement des activités favorisant la réalisation du travail personnel et la préparation des examens : aide aux devoirs, brevets blancs (épreuves écrites et orale) ... - Renforcer les liaisons « école-collège » et « collège-lycée » afin de garantir la continuité éducative. Exploiter les PPRE passerelle. - Mettre en œuvre le groupe de prévention du décrochage scolaire (GPDS) afin de mobiliser toutes les ressources disponibles (personnels de l'établissement, dispositifs relais, PRE, relais collégiens-lycéens...) en faveur du maintien de l'engagement scolaire. 	<p>Taux d'accès de la 3^{ème} vers la 2GT, la 2PRO et le CAP (67, 30, 3)</p> <p>Devenir des élèves de troisième en fin de 2GT, de 2PRO et de CAP</p>
<p>Favoriser l'émergence de projets de formation réfléchis, durables et ambitieux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre le « Parcours Avenir » afin d'accompagner et d'aider les élèves dans la construction de leur projet de formation. - Développer les « cordées de la réussite » et les parcours d'excellence afin de garantir des poursuites d'études ambitieuses. 	<p>Taux d'accès de la 3^{ème} vers la 2GT, la 2PRO et le CAP (67, 30, 3)</p> <p>Devenir des élèves de troisième en fin de 2GT, de 2PRO et de CAP</p>

Axe stratégique 2 : Développer la responsabilité et la participation des élèves pour garantir un climat scolaire serein

Objectifs opérationnels	Actions à mettre en œuvre	Indicateurs sources (État actuel)
Développer la responsabilité des élèves	<ul style="list-style-type: none"> - Élaborer et mettre à jour collectivement des documents rappelant de façon claire et précise les règles élémentaires de la vie au collège (charte du collégien, règlements divers...) - Mobiliser ces documents pour motiver rappels, punitions et sanctions conformément aux principes généraux du droit lorsque des manquements aux règles sont constatés. - Favoriser l'usage des mesures de responsabilisation, les sanctions internes à l'établissement, les réunions de la commission vie scolaire et de la commission éducative. - Développer les actions du Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté : <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des actions de formation à la citoyenneté : Prévention du harcèlement et des incivilités, ASSR, ASSEC, PSC1, « Gestes qui Sauvent », « cadets de la sécurité civile », « procès reconstitué », usage des transports et de l'Internet... - Organiser des journées ou semaines spécifiques : journée de la laïcité, journée internationale des droits des femmes... - Mettre en place des actions d'éducation à la santé : alimentation, sommeil, sexualité, dépendances, conduites à risques... 	<p>Taux d'exclusions définitives par rapport à l'effectif global comparé au département et à l'académie (2015, 1.6, 0.5, 0.6, PAPP)</p> <p>Nombre de mesures de responsabilisation</p> <p>Nombre de sanctions internes à l'établissement.</p> <p>Nombre de réunion de la commission vie scolaire</p> <p>Nombre de réunion de la commission éducative.</p> <p>Nombre de médiations menées entre élèves.</p> <p>Nombre d'actions d'éducation à la santé et à la citoyenneté menées dans le cadre du CESC.</p>
Développer la participation et l'engagement des élèves pour construire un meilleur sentiment d'appartenance à l'établissement	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des formations au rôle de délégués de classe et d'administrateurs de l'établissement. - Accompagner l'action des délégués de classes et des administrateurs élèves de l'établissement. - Développer les médiations entre élèves afin de réguler certaines situations conflictuelles. - Développer les activités des associations de l'établissement : association sportive, foyer socio-éducatif, radio capucins - Mettre en œuvre le conseil de la vie collégienne et développer ses activités. 	<p>Nombre d'élèves formés au rôle de médiateurs.</p> <p>Nombre d'élèves formés au rôle de délégué et d'administrateur.</p> <p>Nombre d'adhérents à l'association sportive</p> <p>Nombre d'adhérents au foyer socio-éducatif</p> <p>Nombre d'actions menées dans le cadre du CVC</p> <p>Enquête de climat scolaire</p>

Axe stratégique 3 : Développer l'attractivité du collège, promouvoir une image positive de l'établissement.		
Objectifs opérationnels	Actions à mettre en œuvre	Indicateurs sources (État actuel)
Développer l'attractivité du collège	<ul style="list-style-type: none"> - Développer des pôles de réussite au sein de l'établissement : <ul style="list-style-type: none"> - Le dispositif bilangue allemand-anglais et l'enseignement de langue et de culture européenne. - Le dispositif EST en classe de 6° - Les enseignements de langue et de culture de l'antiquité. - La troisième « parcours avenir » - La classe UPE2A - Les sections sportives - Développer les activités de « l'accompagnement éducatif » et de « l'école ouverte » - Développer l'utilisation des ressources numériques allouées à l'établissement : ENT77, D'Col, tablettes, classes mobiles, baladodiffusion... - Développer les activités mises en œuvre dans le cadre des différents parcours éducatifs, du parcours d'excellence et des cordées de la réussite. 	<p>Taux de demandes de dérogations de secteur (2016, 19.8, 6.4, 8.8)</p> <p>Nombre d'élèves inscrits en section bilangue</p> <p>Nombre d'élèves inscrits à « l'école ouverte ».</p>
Favoriser les échanges avec les familles et les anciens élèves	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un espace parents et impulser son auto-gestion (café des parents). - Organiser des réunions régulières avec les familles, développer les activités de la « mallette des parents » et mobiliser des traducteurs lorsque cela est nécessaire. - Participer à l'action « Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants » - Créer un club des anciens élèves. - Permettre aux anciens élèves de participer aux activités de l' « école ouverte » 	<p>Nombre d'élèves inscrits à l'accompagnement éducatif.</p> <p>Nombre d'actions organisés dans le cadre de la « mallette des parents »</p> <p>Nombre de conventions partenariales signées.</p>
Développer les partenariats	<ul style="list-style-type: none"> - Développer les échanges avec les établissements scolaires et de formation de proximité : écoles, collèges, lycées, CFA... - Développer les partenariats avec les structures locales : cinéma « Les variétés », Astrolabe, Espace Saint Jean, Musée de la Gendarmerie, BIJ, associations culturelles, sportives, de médiation et de prévention. - Développer les partenariats avec les autres services publics locaux : commissariat de police (policier référent), services de la commune de Melun et de la Communauté d'Agglomération de Melun Val de Seine. - Développer les partenariats avec le monde économique : accueil des stagiaires, participation à un forum local des formations 	<p>Nombre d'actions menées avec des partenaires.</p> <p>Nombre de personnes exploitant le site WEB</p> <p>Nombre d'articles parus dans la presse sur établissement.</p>
Valoriser les activités de l'établissement	<ul style="list-style-type: none"> - Exploiter le site internet de l'établissement et les réseaux sociaux. - Organiser des cérémonies de remise de récompenses et de diplômes. - Assurer une diffusion régulière des activités du collège au sein de la presse locale. 	